



AMBASSADE DE FRANCE AU CAMBODGE

CONSEIL CONSULAIRE POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE - CCPAS

PHNOM PENH - 29 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action sociale s'est réuni en présence des membres suivants :

- Le Président du conseil consulaire, consul, chef de chancellerie;
- Les conseillers consulaires ;
- Les représentants du corps médical ;
- Les représentants des associations de Français de l'étranger (reconnues d'utilité publique – ADFE et UFE) ;
- L'agent consulaire en charge de l'instruction des demandes d'aides sociales.

Le Président du conseil consulaire en représentation du chef de poste a ouvert la séance à 14h00, rappelé la nécessaire confidentialité des débats et donné les résultats de la commission permanente tenue à Paris en mars 2018.

DETERMINATION DU TAUX DE BASE

Le taux de base au Cambodge n'a pas été révisé en 2017. Il était fixé à 260 € depuis 2016. Compte tenu de la situation économique du pays, du taux d'inflation annoncé en 2017 touchant principalement les produits de première nécessité, les membres du conseil consulaire s'étaient prononcés pour une augmentation du taux pour 2018 et avaient proposé de le fixer à 290 €. Cette augmentation de 10% était inférieure à la réalité de l'inflation constatée sur les produits de première nécessité. La commission permanente réunie à Paris en mars 2018 s'est prononcée pour une baisse du taux à 246 €. Les taux de base ont été majoritairement baissés en 2018 du fait de l'euro fort.

Or, le Cambodge connaît depuis 2015 une reprise de l'inflation : 2.8% fin 2015, 3.9% fin 2016, 3.1 % annoncé par le FMI pour 2017 mais finalement revu à 2.9%, 3.3% en prévision pour 2018.

Le coût de la vie dans la capitale Phnom Penh (où résident la grande majorité des allocataires) mais aussi à Siem Reap, ville touristique des temples d'Angkor, est beaucoup plus élevé qu'en province et en constante augmentation.

Cette augmentation concerne particulièrement les produits de première nécessité comme l'indique la note établie par le service économique de cette ambassade mais aussi les loyers en raison des nombreux projets immobiliers à l'origine d'investisseurs chinois, japonais et malais qui s'ouvrent chaque mois dans les principales villes du pays.

Au vu du contexte local, les membres du conseil se sont cette année à nouveau prononcés pour une augmentation et proposent de fixer le taux de base à 280 € en 2019.

ENQUETES SOCIALES

Les familles sollicitant une première aide sociale ou son renouvellement sont connues du service social de l'ambassade et du lycée Français René Descartes de Phnom Penh (contacts réguliers avec la direction, l'infirmerie et le comité d'entraide dans le cadre du suivi des enfants). Un point de situation est effectué régulièrement avec chaque famille. Celles qui sollicitent un secours mensuel spécifique enfant n'ont pas de couverture médicale locale ou française et ne perçoivent aucune prestation sociale au Cambodge. Les enfants sont majoritairement orphelins de père français et boursiers AEFE.

EXAMEN DES DEMANDES – SYNTHÈSE DES TRAVAUX

En conclusion, ce poste transmet au Département un budget prévisionnel de 14 916 € pour 2019, dont :

1500 € de secours occasionnels et aides exceptionnelles

5760 € de secours mensuels spécifiques enfants

3984 € d'allocation adulte handicapé

3672 € d'allocation enfant handicapé

La séance s'est terminée à 15h00